

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le treize février deux mille dix-sept à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Dominique REMOLU, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Muriel MAZUR, Mme Sandrine BOUR, M. Francis GARRET, M. Eric MULLER, M. Mathieu COOREVITS,

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 30/01/2017

Délibérations pour :

- Autorisation et demande de subventions pour projets 2017
- Réflexion sur futurs travaux de sécurité dans la Commune
- Fête des Moissons (programmation 2018 ou 2019)

Questions et Infos Diverses

1. **Approbation du compte rendu du 30/01/2017** :

Le Compte-rendu du 30/01/2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2. **Autorisation et demande de subventions pour projets 2017** :

Monsieur Le Maire explique qu'il nécessaire de faire un point sur les projets 2017 de la Commune. Un plan d'investissement chiffré est proposé selon les devis qui ont été effectués et propose de donner un numéro d'ordre comme suit :

Projet N°1 : Travaux de rénovation et achats de mobilier pour le secrétariat de Mairie,

Projet N°2 : L'acquisition d'un tracteur pour les travaux communaux.

Projet N°3 : Création d'une **Maison de Services Publics** qui accompagnera les administrés dans leurs démarches administratives (Pôle emploi, CAF etc...) Cette M.S.P serait créée au RDC droit du bâtiment des ailes situé : rond-point du Cahot.

Projet N°4 : La création d'une micro crèche (10 places) dans les locaux de l'ancienne trésorerie située : 2 place de l'église au RDC.

Pour ces projets, le plan de financement tient compte des subventions qui sont éligibles telles que : **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 55%, une subvention par le Contrat Départemental du Développement Local (CDDL) de 20% (prévision moyenne) ainsi qu'une demande de réserve parlementaire (entre 2 000.00€ et 4 000.00€) et pour finaliser le financement des projets, une demande au fond de soutien à l'investissement local (FSIL) pourra être sollicitée.**

Après ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et le plan de financement retenu, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017 pour les travaux prévus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et à demander toutes les subventions possibles selon leurs critères et aux taux maximum. En sachant que 20 % du montant hors taxe resteront à la charge de la Commune.

Réflexion sur la sécurité des routes départementales dans la Commune :

Monsieur Le Maire explique que la commission des travaux doit se réunir pour parler des futurs travaux qui seraient envisageables afin de sécuriser les routes départementales dans la Commune : rue de Chaury – rue Jean-Huss – rue du Château.

Il propose que M. MOUTARDIER, responsable de la Voirie Départementale (district de Château-Thierry) vienne expliquer la réglementation des routes départementales car certains aménagements, panneaux de signalisation etc... Pourraient être financés en partie par le Département.

Si projet de travaux, une adhésion (ADICA) Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne peut être envisagée.

Fête des moissons :

Monsieur le Maire explique que Condé en Brie a été sollicité pour la programmation annuelle de la fête des moissons.

Une invitation sera envoyée à M.ROYER (organisateur) pour qu'il vienne présenter le déroulement de cette manifestation, les contraintes ainsi que les modalités : à envisager pour l'année 2018 ou 2019.

Questions Diverses :

- M. De Rochefort explique que le Conseil Départemental a envoyé une proposition de participation à la veillée départementale du Dimanche 16 avril 2017 en Commémoration du Centenaire des Batailles de l'Aisne et du Chemin des Dames qui pourrait s'organiser également dans les communes volontaires.

Il a été convenu que Monsieur Le Maire demanderait aux écoles, la disponibilité des professeurs et des élèves sachant que nous serons en période de vacances scolaires. De cette disponibilité découlera notre participation et implication.

Nous faisons tout de même une commande de photophores auprès du Département afin d'éclairer, le soir du 16 Avril, l'église, la Mairie et le Monument aux morts.

- M. De Rochefort explique que Condé en Brie est sur la route touristique du Champagne. On pourrait mettre en valeur cette richesse de terroir avec des objets rappelant directement la vigne, le raisin et le Champagne. Une réflexion est à mener en y associant les vigneron du village.

-Mme MARTENS-LARATTE attire l'attention du conseil sur la dégradation de la propreté du village et notamment avec les déjections canines qui abondent sur les trottoirs.

RAPPEL de la réglementation : Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Monsieur Le Maire n'exclut pas le recours à la verbalisation, vu la prolifération des faits.

Séance levée 20H33